

Burundi : Deux nouveaux candidats à l'élection présidentielle

PANA, 04 mars 2020 Burundi : Deux nouveaux dossiers de candidature à l'élection présidentielle déposés mer la CENI Bujumbura, Burundi - Deux nouveaux dossiers de candidature à la présidentielle du 20 mai prochain ont été présentés mercredi à la Commission électorale nationale indépendante (CNI) par le premier vice-président de la République sortant, Gaston Sindimwo, pour le compte de l'Unité pour le Progrès National (UPRONA, ex-parti unique) et par un indépendant, Francis Rohero, apprend-on des concernés.

La présidentielle sera couplée avec les législatives et les municipales. Une élection des Sénateurs interviendra le 20 juillet, celle des conseils de collines et de quartiers, les plus petites entités administratives du pays, le 24 août. Le candidat du pouvoir, le général à la retraite, Evariste Ndayishimiye, et le chef de file de l'opposition, Agathon Rwaso, ont été les premiers à déposer leurs dossiers à la CENI, dans une liste d'une dizaine de prétendants à la magistrature suprême. Les opérations de dépôt des candidatures ont commencé le 25 février et se termineront le 5 mars prochain. Une période de recours de dix jours est prévue avant la publication de la liste définitive des candidats retenus, le 21 mars. Parmi les principaux documents qui retardent les autres candidats figure un bordereau bancaire d'une caution jugée "exorbitante" de 30 millions de francs burundais (près de 16.000 dollars américains). Ce montant était de moitié inférieure lors de la présidentielle de 2015 et sa majoration vise à limiter les candidatures "fantaisistes" ou de "publicité". La caution n'est, par ailleurs, totalement remboursable qu'en cas d'irrecevabilité de la candidature, ou alors si le candidat obtient à « au moins 5% » des suffrages exprimés au premier tour. Le retrait volontaire oblige plutôt le candidat à rembourser les coûts administratifs engagés par la CENI. Le candidat doit encore annexer au dossier une liste de 200 signatures d'un groupe de parrainage, formée "en tenant compte des composantes ethniques et de genre". Ce groupe doit "revêtir un caractère national". Les membres du groupe de parrainage doivent encore réunir, eux-mêmes, les "conditions de fond requises" pour être éligibles aux élections législatives. Le dossier doit encore comporter un certificat médical, établi par une commission de cinq médecins désignés par le ministre de la Santé publique. Un acte de souscription à la Constitution et à la Charte de l'Unité nationale ainsi que le programme électoral sont autant d'autres exigences dans le dossier de candidature à la présidentielle. Par ailleurs, tout candidat est tenu de produire une déclaration sur la jouissance de la nationalité unique et burundaise d'origine. Les mêmes pièces administratives sont exigées dans le dossier du candidat des députés, à des nuances près. Ainsi, le candidat député est tenu de verser au dossier un extrait d'acte de mariage. Par ailleurs, chaque parti doit déposer une liste nominative des candidats par province. Le nombre de candidats doit être le double du nombre de députés exigés par circonscription. Un bordereau de versement d'une caution de 500.000 francs burundais (266 dollars américains) est en outre exigé par liste de partis politiques, de coalition de partis politiques et par candidat indépendant. Concernant les sénatoriales, les partis doivent déposer deux listes séparées par circonscription dont l'une pour les candidats hutus (ethnie majoritaire) et l'autre candidats de la minorité tutsi. Il faut aussi trois suppléants par liste. Quelque 5.126.351 d'électeurs sont attendus aux urnes cette année, dont 2.426.825 d'hommes, 2.686.593 de femmes et 10.723 membres de la diaspora burundaise.